



**LIGUE DE FOOTBALL FEMININ DU CAMEROUN
FEMALE FOOTBALL LEAGUE OF CAMEROON**

B.P: 35597 Yaoundé - Cameroun - Tél: 242 01 43 50

Site Web: www.lffc-officiel.com - Email: contact@lffc-officiel.com

Numero de contribuable: M08960001335C



REGLEMENT

GUINNESS SUPER LEAGUE AWARDS 1^{ère} EDITION

SAISON SPORTIVE 2020-2021

ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

1 – La Fédération Camerounaise de Football, la Ligue de Football Féminin et la Société Guinness Cameroun organisent une cérémonie intitulée « **GUINNESS SUPER LEAGUE AWARDS** » réservée aux meilleurs acteurs de football féminin de la saison sportive 2020-2021.

2- L'organisation et l'attribution des distinctions relèvent de la compétence exclusive de la Ligue de Football féminin et de la Société Guinness Cameroun.

ARTICLE 2 – LE COLLEGE ELECTORAL

Les lauréats des distinctions sont élus par un jury composé d'entraîneurs (dont le dépouillement des votes s'effectue à l'issue de chaque match sur la base des feuilles de match et le décompte a lieu en fin de saison), des journalistes et du public suivant la répartition ci-après :

- Vote des entraîneurs : 80 %
- Vote des journalistes et médias partenaires : 15 %
- Vote du public : 05 %

Les votes se feront en ligne sur **forms.office.com**. Le lien sera envoyé aux votants le jour du vote et ceux-ci n'auront qu'à donner leur avantage aux joueuses de leur choix.

ARTICLE 3 – LES VAINQUEURS DE CHAQUE CATEGORIE

La distinction revient à l'acteur de chaque catégorie ayant obtenu le plus haut pourcentage de points pondérés, c'est-à-dire le plus haut pourcentage de points après application de la pondération électorale des trois catégories du jury décrite à l'article 2.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VOTE

1 – Les listes des nominés dans les catégories soumis au vote du public, sont publiées sur la page Face book (ligue de football féminin du Cameroun), le site internet de la FECAFOOT.

2 - Les trois (03) nominés se verront attribuer respectivement 5, 4, 3 points par chaque juré (5 points pour le 1^{er}, 4 points pour le 2^{ème} et 3 points pour le 3^{ème}).

N.B. : En cas d'égalité, les joueuses sont départagées par le nombre de citation à la première place.

3 – A l'issue des votes, les gagnants seront désignés après décompte des voix exprimées. Le candidat qui aura obtenu le maximum de votes ou le suffrage le plus élevé, sera considéré vainqueur de la catégorie.

4 – En cas d'égalité entre nominés, les critères ci-après seront pris en compte pour les départager :

- Cas de la meilleure joueuse :
 - o Le temps de jeu total du nominé au cours de la saison ;
 - o La situation disciplinaire de la nominée
 - o Le nombre de buts marqués.
- Cas du meilleur entraîneur
 - o Le nombre de victoires de l'entraîneur dans le club
- Cas des arbitres :
 - o La note de fin de saison des officiels

ARTICLE 5 - DUREE DU VOTE

La période de vote débutera du **04 au 05 Octobre 2021**

ARTICLE 6 – LES DOTATIONS

1 – Les organisateurs se réservent le droit de choisir la nature des lots et cadeaux qui seront remis aux gagnants en fin de saison ;

2- Les trophées sont décernés lors de la Cérémonie de la GUINNESS SUPER LEAGUE AWARDS.

ARTICLE 7 – MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le Règlement peut être consulté sur le Site Internet de la Fédération et sur la page Face book de la Ligue de Football Féminin. Il peut être imprimé à toutes fins utiles ou encore envoyé par l'organisateur sur simple demande.

Fait à Yaoundé, 30 Septembre 2021

LA SECRETAIRE GENERALE

T.P. MANGUELE

